

Les Zones Humides : zones de vie à protéger

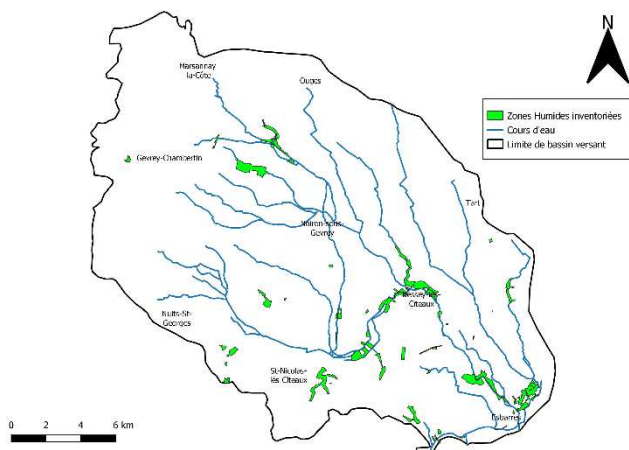
Depuis quelques décennies, la perception des zones humides a sensiblement évolué et elles sont moins vues comme zones de contraintes, mais en tant qu'accessoire de l'homme pour s'adapter aux effets du Changement Climatique.

Mais d'ailleurs, pourquoi sont-elles si précieuses pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, pourquoi les restaurer ?

Listons ses **7 vertus**, quand autrefois on percevait plutôt les 7 péchés capitaux :

1. Atténuation des effets du Changement Climatique sur le cycle de l'eau (stockage de l'eau en crues et restitution en étiage) ;
2. Auto-épuration des eaux ;
3. Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique par le stockage de carbone ;
4. Constitution de réservoirs de biodiversité ;
5. Approvisionnements et productions alimentaires ;
6. Contribution au tourisme, aux loisirs et aux activités économiques d'accueil ;
7. Aménités paysagères, contributrices au bien-être quotidien.

Sur le bassin de la Vouge, historiquement les zones humides ont été mal perçues et ont fait l'objet de drainages quasi-systématiques durant plusieurs siècles. L'histoire nous rappelle que les Cistels, origine du nom Cîteaux, sont des joncs, qui souligne le caractère humide ancestral du territoire. La plaine a ainsi été asséchée pour rendre la vie de la population locale « vivable ». Ne jugeons pas ces choix avec notre vision actuelle, mais projetons-nous sur ce qui doit être fait dans l'avenir.



Carte des Zones Humides du bassin

Ainsi, les rares zones humides encore présentes sur le territoire sont dispersées et pour la plupart, plus assez fonctionnelles, pour qu'elles puissent rendre totalement les services, si précieux, pour notre qualité de vie.

C'est pourquoi, le SBV a engagé une démarche de conservation et de restauration des zones humides encore présentes sur le territoire. Fin 2022, des premiers contacts ont été pris avec plusieurs propriétaires et élus afin de valoriser les zones humides de la Cent Fonts située à Féney et de la Chocelle située à Gerland.

Pour la première, son état de conservation étant globalement correct, le SBV prévoit de la valoriser en y installant un observatoire à destination du grand public. Pour la deuxième, son état étant plus critique, il a été décidé, en concertation, d'engager des travaux de restauration d'une mare, dans le but de la réouvrir afin de la rendre plus fonctionnelle.

Les travaux consistent à :

- Remettre en lumière une partie de la mare en sélectionnant les ligneux les moins propices à la nidification ou à la migration des différentes espèces ;
- Curer de manière hétérogène la mare ;
- Terrasser les berges en pente douce, pour faciliter l'accès à l'eau à la faune sauvage (abreuvement en période sèche notamment).



Mare de la Chocelle avant restauration

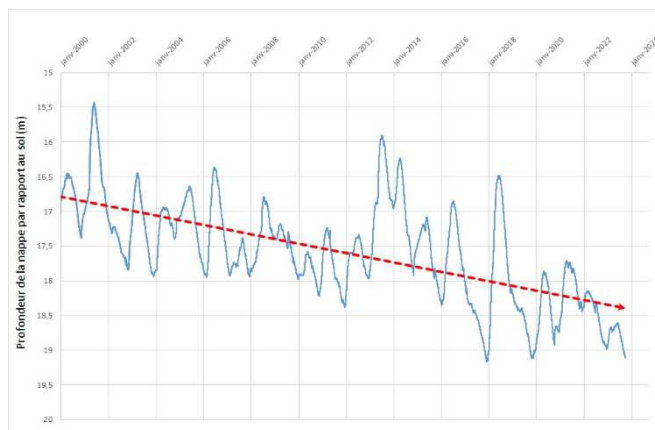
En réhabilitant progressivement ces zones humides, nous rétablirons l'une de leur fonctionnalité « **d'éponges naturelles** » qui est de recevoir l'eau en période d'abondance, la stocker afin de la restituer progressivement en période d'étiage.

« Face au changement climatique, nous devons faire de la nature notre alliée »

Jean Jouzel - Climatologue

Étude RMA sur la nappe de Dijon Sud : quésaco ?

L'étude de Recharge Maitrisée d'Aquifère (RMA) de la nappe de Dijon Sud (NDS) a pour but de proposer des solutions visant à apporter plus d'eau dans la nappe. Pour le moment, la plupart du temps, l'eau ruisselle, puis est collectée par les réseaux (unitaire (mélange des eaux pluviales et usées) ou séparatif), pour enfin être renvoyée vers les stations d'épuration du territoire (Brochon au sud et Dijon-Longvic au nord). En effet, depuis plusieurs décennies maintenant, le niveau moyen de la nappe est en constante baisse et atteint des niveaux plus jamais observés depuis le milieu des années 90, au moment où les prélèvements étaient doubles de ce qu'ils représentent actuellement.



Niveau de la NDS à Chenôve (2000-2023)

Deux techniques de RMA peuvent être envisagées :

- la recharge indirecte par bassin d'infiltration ;
- ou la recharge directe par l'intermédiaire d'un puits d'infiltration.

L'eau qui sera réintroduite dans la nappe peut avoir comme origine :

- les eaux pluviales ;
- les eaux usées traitées ;
- des prélèvements en rivières en période de hautes eaux.



Schéma conceptuel de RMA directe et indirecte

L'étude, portée par l'InterCLE, s'inscrit dans une vision plus large proposant différents types de solutions dans un objectif de retrouver un équilibre quantitatif entre les besoins anthropiques et le milieu. C'est ainsi que d'autres démarches sont actuellement engagées comme une étude sur la désimpermeabilisation des sols, les économies d'eau chez les particuliers ou bien encore la définition de Zones de Sauvegarde pour améliorer la qualité de l'eau.

Le suivi des étiages 2023

La situation des étiages 2023 n'a jamais été si défavorable. Le Changement Climatique (CC) s'amplifie et ses effets sont de plus en plus notables et visibles. Sur le bassin de la Vouge, tous les indicateurs le confirment (records de températures et d'évapotranspiration estivale, niveaux des nappes et débits des cours d'eau). Mais celui, qui doit collectivement nous alerter le plus, est le suivi des étiages sur les rivières secondaires du bassin. En effet, non seulement, les plus petits d'entre eux se sont asséchés comme jamais observés auparavant (Raie du Pont et Noire Potte), mais il a été observé un assec à la source de la Bièvre (affluent principal de la Vouge) **presque 2 mois plus tôt qu'en 2022** (juin 2023 / août 2022).

Crue	
Écoulement visible acceptable	
Écoulement visible faible et très faible	
Écoulement non visible	
Assec	

Légende des logos

La Bornue à Flagey-Échezeaux	12/09/2023	
La Raie du Pont à Corcelles-lès-Cîteaux		
La Boïse à Broindon		
La Manssouze à Saint-Philibert		
La Noire Potte à Izeure		
La Viranne à Montot		
La Bièvre à Marliens (lavoir)		
Le Ru de Brochon à Saulon la Rue		

Situation des étiages au 12 septembre 2023

Les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) seront, sans aucun doute, les principales réponses à donner pour atténuer les effets du CC. Seule une volonté forte et partagée de l'ensemble des acteurs pourra limiter l'impact du CC sur notre vie quotidienne.

À NOTER

Les prochains ateliers de l'étude prospective OTV_NDS sont déjà programmés. A vos agendas : 14 novembre 2023, 30 janvier et 16 mai 2024.

Très bonne nouvelle, la rubrique 3.3.5.0 du R.214-1 du CE a été réintroduite. Elle permettra d'instruire les dossiers de restauration morphologique des cours d'eau en 2 mois. Les projets sur la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux et Bessey-lès-Cîteaux / Izeure devraient ainsi pouvoir en bénéficier en 2024.

Nos partenaires



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence
de l'eau

RHÔNE
MÉDITERRANÉE
CORSE

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



**Côte
d'Or**

LE DÉPARTEMENT